

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 28 janvier 2026, maire de la commune de Machecoul-Saint-Même demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *le zonage des eaux pluviales de la commune de Machecoul-Saint-Même (44)* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Madame Marie-Eve THEVENIN, Retraitée de l'ingénierie et de l'éducation nationale, demeurant à Pornic (44210) est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Antoine LATASTE, Chef de la conservation régionale des monuments historiques à la DRAC à la retraite, demeurant à Rezé (44400) est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la commune de Machecoul-Saint-Même, à Madame Marie-Eve THEVENIN et à Monsieur Antoine LATASTE.

Fait à Nantes, le 2 février 2026.

Par déléation, pour le président,
La première vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes